

RAPPORT DE JURY
CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE THÉÂTRE
SESSION 2026

L'examen de certification se déroule dans des conditions absolument conformes aux directives officielles qui l'organisent, tant du point de vue de la composition du jury, présidé par un Inspecteur d'Académie, Inspecteur pédagogique Régional, assisté au moins d'un professeur de Lettres de lycée enseignant en spécialité ou option théâtre, et d'un partenaire artistique ou universitaire que de celui de la prestation des candidats : un exposé d'une dizaine de minutes suivi d'un entretien de vingt minutes. Les compétences sont évaluées conformément au texte officiel qui en fixe les modalités Arrêté du 23 décembre 2003 modifié par l'arrêté du 6 mars 2018.

Cette année, l'examen de certification théâtre s'est déroulé :

Sur le site de Mont Saint-Aignan, les 19 et 20 mars 2026.

Le jury, composé de Marie CLEREN, professeure au lycée Malherbe de CAEN, Agnès DEWITTE, comédienne, et d'Isabelle BRASSE-BERTOT, IA-IPR de Lettres en charge du dossier académique THEATRE et présidente du jury, tient à souligner d'une part ;

- La qualité des échanges et l'engagement sincère des candidats lors des entretiens.
- Comme pour tout examen, le fait de ne pas accorder la certification complémentaire théâtre ne relève pas d'une remise en question de la pertinence des engagements des candidats, ni de leurs qualités professionnelles et humaines, mais doit plutôt être considéré comme un axe donné de réflexion et d'évolution à traduire sur le terrain.

L'exposé

L'exposé, limité à 10 minutes, doit être préparé, vivant et engagé même si le candidat peut disposer de ses notes préparatoires. A ce titre, l'usage d'un ordinateur, s'il n'est pas interdit, est à déconseiller, ne favorisant pas la communication entre le candidat et le jury. Ce moment permet avant tout de mettre au jour la motivation du candidat à obtenir la certification complémentaire théâtre. Le jury entend découvrir les raisons, les ressorts qui ont présidé à cette candidature.

Il s'agit d'éviter un exposé purement descriptif qui consisterait en la simple évocation d'un parcours personnel, dans le domaine théâtral ou professionnel, relatant la mise en place d'un projet au sein d'un établissement.

Le candidat ne peut pas se permettre de répéter le contenu du dossier envoyé lors de la candidature. Les membres du jury ont préalablement lu le dossier avec attention et peuvent d'ailleurs le consulter, à loisir, durant l'entretien.

Cette première partie se fixe trois objectifs :

- exposer sa pratique et sa formation.
- définir et clarifier sa vision du théâtre et de son enseignement.
- tisser des liens avec la classe à travers la dimension pédagogique.

La capacité à problématiser la réflexion, au cours de l'exposé, est évaluée : si le candidat est en mesure de proposer une problématique pour rendre compte de sa pratique personnelle, de son engagement et de sa réflexion, l'exposé sera d'autant plus convaincant.

Un des enjeux de l'exposé est bien de « définir et clarifier sa vision du théâtre et de son enseignement ». Les candidats ne s'attachent pas toujours à cette dimension essentielle. Il nécessite une capacité à analyser sa propre pratique, à la faire cheminer, évoluer, à prendre notamment en compte erreurs et tâtonnements.

De même, les candidats doivent faire émerger ce qui les a nourris et les a amenés à acquérir telle ou telle compétence. Les lectures d'ouvrages théoriques restent encore trop souvent insuffisantes, superficielles, voire inexistantes. Un candidat qui se présente à cet examen doit pouvoir faire montre d'une réflexion théorique suffisante sur l'histoire du théâtre ou les théories théâtrales notamment. Il n'est pas demandé des connaissances universitaires pointues et poussées mais plutôt de posséder une sorte de socle de connaissances nécessaires pour enseigner le théâtre. Le jury recommande la lecture attentive d'ouvrages d'universitaires ou d'artistes et non pas la seule lecture d'ouvrages de vulgarisation ou d'exercices pratiques à réaliser en classe qui relèvent davantage de la pédagogie que de la théorie.

Une bibliographie indicative se trouve sur le site éducol-théâtre à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/theatre/se-former/bibliographie-1>. Les candidats futurs pourront se fixer un programme de lecture, envisagé comme un temps de formation personnel. Ces lectures ne seront pas nécessairement pléthoriques mais permettront la mise en place de connaissances actualisées, précises et opérationnelles. Il est important de réfléchir à la manière elles peuvent s'intégrer aux séances menées en classe et nourrir la réflexion des élèves.

L'entretien

Lors de l'entretien, le candidat est invité à répondre aux questions du jury qui s'appuie, dans son questionnement, sur le dossier et l'exposé proposés auparavant. Les attentes du jury concernent les champs de compétences suivants :

- champ des connaissances culturelles et scientifiques
- champ des programmes d'enseignement du lycée
- champ des pratiques pédagogiques
- champ des inscriptions culturelles, sociales et professionnelles de l'enseignement.

La capacité du candidat à dialoguer, de manière solide, fine, ouverte et à s'appuyer sur des références pertinentes dans le cadre de ces différents champs, a encore été particulièrement valorisée cette année.

Le jury a pu constater parfois :

- une réflexion encore fragile sur les pratiques de classe, dans le cadre d'un enseignement de théâtre ; l'exploitation des supports de travail, comme le carnet de bord, reste assez floue.
- une relative méconnaissance ou mise à distance des éléments institutionnels ou contenus précis des programmes des enseignements de théâtre dans le 2nd degré ;
- la difficulté de certains candidats à mettre en œuvre, dans le cadre d'une démarche personnelle, une véritable appropriation progressive des connaissances théoriques nécessaires pour l'enseignement du théâtre ;
- l'absence de réflexion dramaturgique chez certains candidats, réflexion qui devrait constituer toute approche pédagogique au sein de la classe ;
- un manque de connaissance de la diversité de la création contemporaine assorti de l'absence de prise en compte de l'offre des lieux de création présents dans la Région ;
- la confusion entre l'animation d'un club ou d'un atelier en vue d'un spectacle de fin d'année et la conduite d'un enseignement théâtre.
- l'absence de formation(s) suivie(s) pendant l'année de préparation à la certification.

En conclusion

15 candidats se sont présentés cette année à la certification complémentaire théâtre.

Les notes obtenues vont de 05/20 à 20/20.

7 candidats / 15 ont été reçus. Leurs notes vont de 10/20 à 20/20.

Ainsi, s'ils s'y préparent sans négliger aucune entrée du cahier des charges et qu'ils font montre d'une réflexion sensible et ouverte, les candidats peuvent obtenir une certification complémentaire Théâtre qui leur permettra d'avoir toute légitimité dans leur établissement ou dans un autre pour enseigner le théâtre au sein d'une classe à horaire aménagé théâtre en collège ou d'un enseignement facultatif ou de spécialité en lycée.

Comme cette année, une réunion d'informations interactive à distance aura lieu au cours de la première période de l'année 2026-2027 ainsi qu'une priorité donnée aux inscrits de participer aux stages théâtre du Parcours DAAC.

Le jury reconnaît l'engagement de chacun des candidats au sein de son établissement et invite chacun, en cas d'échec, à accueillir ces bilans comme une aide précieuse en vue d'une nouvelle candidature.

Isabelle BRASSE-BERTOT, Inspectrice d'Académie en charge du théâtre.